



## **DECLARATION PREALABLE**

### **CAPD Rendez-vous de carrière**

**6 février 2024**

Monsieur le Président de la CAPD,

Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

La CAPD se réunit aujourd'hui pour traiter des recours émis par nos collègues contre l'avis final obtenu à l'issue de leur rendez-vous de carrière 2022-2023.

Des rendez-vous de carrière « instaurés pour estimer la valeur professionnelle des agents » et ainsi déterminer un rythme de promotion au mérite... La FSU-SNUipp continue de dénoncer fermement ce système d'avancement injuste, soumis à quotas, qui ne reflète en rien l'investissement des personnels, mais contribue pleinement à exercer sur eux une pression managériale anxiogène ...

En introduction de cette CAPD, la FSU-SNUipp 42 souhaite saluer la valeur professionnelle inestimable de tous les personnels qui aujourd'hui font l'école et la portent quotidiennement à bout de bras en dépit de conditions de travail dégradées et du mépris institutionnel qu'ils et elles subissent.

Nous saluons la valeur professionnelle des personnels qui accueillent dans leurs classes aux effectifs parfois très chargés, les élèves de leurs collègues malades, absents et non remplacés.

Nous saluons la valeur professionnelle des personnels qui œuvrent quotidiennement pour répondre aux besoins de leurs élèves fragiles sans moyens institutionnels suffisants : médecins et infirmières scolaires, service social des élèves, enseignants spécialisés des RASED ou des UPE2A en nombre insuffisant.

Nous saluons la valeur professionnelle des personnels qui accueillent dans leurs classes des élèves en situation de handicap qui relèvent de structures adaptées mais qui n'y ont pas de place, des élèves qui ne bénéficient que de 6 petites heures d'accompagnement pour les notifications mutualisées ou qui, tout simplement n'ont aucun accompagnement à défaut d'AESH.

Nous saluons la valeur professionnelle des personnels qui continuent d'œuvrer dans ces conditions dégradées sans reconnaissance institutionnelle :

- avec des salaires dont les dernières revalorisations ne résorbent pas le déclasséement subi ces dernières années et qui restent parmi les plus bas d'Europe.
- avec des autorisations d'absences refusées ou accordées sans traitement lorsqu'ils ou elles doivent subir des examens médicaux sur temps scolaire, se rendre à des obsèques ou à une convocation du tribunal...
- avec un accès au temps partiel limité par les contraintes de calibrage départemental
- avec des pressions administratives qui se multiplient
- avec des propos ministériels diffamatoires qui portent atteinte aux agents et au service public dans son ensemble et qui n'apportent aucune solution aux réelles problématique de l'école, promettant un « choc des savoirs » là où nous avons avant tout besoin d'un « choc des moyens ».

Pour la FSU-SNUipp, la haute valeur professionnelle des enseignantes et enseignants ne peut se résumer à l'évaluation de 11 compétences sur 4 degrés de maîtrise et demeurer soumise à des contraintes de quotas.

Il est inadmissible que l'institution estime que seuls 25% des personnels méritent l'excellence quand toutes et tous font preuve de tant d'engagement pour le service public d'Education.

Ce système délétère conduit au découragement des personnels qui voient passer sous leur nez l'accélération de carrière ou reculer l'accès à la hors-classe. Ce système nuit profondément aux relations institutionnelles entre les enseignant-es et leur supérieur-es hiérarchiques. Ce système contribue à la perte d'attractivité de nos métiers en milieu et fin de carrière.

Lors de cette CAPD, nous demandons que la situation des collègues soit observée avec toute la bienveillance qu'ils et elles méritent, sans sous-estimer l'impact de l'avis final sur leur déroulement de carrière.

Nous demandons également que la situation des ex-instituteurs et institutrices, ayant fait l'objet d'un avis sans rendez-vous de carrière, puissent faire l'objet de véritables engagements de la part de l'administration afin qu'ils et elles puissent accéder à la hors-classe de manière équitable